



**Mardi 20 octobre 2020**

**Avenant à l'accord national du 27 juin 2016 relatif à la mise en œuvre opérationnelle de la négociation de l'évolution du dispositif conventionnel de branche de la métallurgie**

Une dernière réunion a eu lieu le 20 octobre 2020 pour finaliser l'avenant de prolongation de l'accord de Mise en Œuvre Opérationnelle de la Négociation\* pour finir de négocier le futur dispositif conventionnel. L'Uimm a dû se résoudre à entendre les demandes de la CGT sur le respect de la philosophie du processus de négociation du nouveau dispositif conventionnel, afin d'apprécier l'équilibre global, social et économique de l'ensemble du dispositif à la fin de la négociation de l'ensemble des accords, composant la future convention collective nationale de la branche. La mise à signature du bloc rémunération, classification et relation individuelle est donc repoussée au 31 mai 2021 tout en gardant l'objectif de le mettre en réserve à la fin de l'année 2020 après la négociation du thème rémunération.

L'Uimm a cependant conservé son nouveau dispositif d'application par lot, mais en devant concéder une nouvelle fois, suite à notre intervention, que la signature de l'ensemble des futurs accords, se fasse d'un seul bloc pour pouvoir apprécier globalement l'équilibre du dispositif.

L'Uimm a donc acté que la signature de l'ensemble des futurs accords composant la future convention collective nationale se ferait avant le 31 mai 2021.

La CGT a martelé le fait qu'il fallait respecter la loyauté de la négociation et attendre que tous les accords soient signés, avant une déclinaison dans les entreprises. Malheureusement, nous avons été les seuls à formuler cette demande.

L'Uimm va donc pouvoir avec l'aval des 3 autres organisations syndicales à partir de janvier 2021, faire présenter par les directions dans les entreprises, le nouveau dispositif de classification aux organisations syndicales présentes. C'est un véritable déni du respect de la négociation, alors même que ce sujet n'est pas signé au niveau de la branche.

La CGT a rappelé qu'on alerterait nos syndicats et sections syndicales sur cette manœuvre patronale déloyale, et qu'on ne laissera pas mettre en œuvre la classification dans les entreprises avant qu'elle ne soit définitivement signée au niveau national.

Nous avons lors de cette réunion rappelée à l'Uimm, que la CGT avait formulé un certain nombre de demandes sur l'ensemble des thèmes actuellement mis en réserve pour qu'ils soient réétudiés au vu de la situation sanitaire et économique que nous traversons. Là encore, nous n'avons pas été soutenus par les autres organisations syndicales de la branche.

Nous avons également réaffirmé la nécessité de tenir des réunions de négociation en présentiel pendant cette période, et si cela n'était pas possible, la négociation devrait être mise en pause.

À la fin de la séance, l'avenant sur le MOON\* a été signé par la CFDT, CGC et FO.

Pour la délégation CGT, le texte retenu est aux antipodes des propositions que nous avons portées. Dans ces conditions, la délégation émet un avis défavorable à la signature de ce document.

Pour être complet, lors de cette réunion du 20 octobre, le sujet de la protection sociale a été ré-ouvert dans le cadre de l'élaboration d'un cahier des charges qui sera transmis aux opérateurs assureurs du domaine, afin d'avoir des chiffres sur les différents scénarios proposés paritairement.

Prochaine réunion le 12 novembre sur la protection sociale.

**La délégation fédérale**